

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 031-243100906-20240402-20240402005-DE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

SIVOM DE LA BURE  
2 place de la Patte d'Oie  
31370 RIEUMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

Procurations : 0

Votants : 16

Date de la convocation : 22 mars 2024

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

N° 2024-04-02-005

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 h 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaients Présents :** Alain FOURIGNAN, Jean-Claude PAVE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Joël LARRIEU, Thomas LUDOVIC, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

**Etaients absents/excusés :** Isabelle AVERLANT, Cédric GALEY, Marc HAVRANEX, Eric CASTILLON, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Amandine ROUQUETTE.

**A été désigné secrétaire de séance :** Rémi MANGIN

**Assistante de séance :** Isabelle MONTEBAULT

OBJET :  
INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS 2024

Considérant l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget,

Madame la Présidente propose d'individualiser les subventions suivantes :

• Coopérative scolaire de l'école maternelle – aide au fonctionnement	2 000.00 €
• Coopérative scolaire de l'école élémentaire – aide au fonctionnement	3 000.00 €
• Association « La Souris sur le Gâteau »	500.00 €
	Prévu au BP 2024 5 500.00 €
	Reste à individualiser 0.00 €

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré :

- **Accepte :**
  - à l'unanimité, d'individualiser les subventions attribuées à la coopérative scolaire de l'école maternelle et celle de l'école élémentaire.
  - à la majorité (1 abstention), d'individualiser la subvention attribuée à l'association « La Souris sur le Gâteau ».
- **Précise** que les crédits sont prévus à l'article 65748 du BP 2024.
- **Mandate** Madame la Présidente pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 2 avril 2024

Au registre suivent les signatures

Jennifer COURTOIS-PERISSÉ  
Présidente

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par  
Mme Jennifer COURTOIS-PERISSÉ, Présidente  
du SIVOM de la Bure, compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture, le et de sa  
publication le 05/04/2024

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET